



Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Compte rendu du comité de pilotage du PAPI

26 juin 2008 au Centre de Développement du Tonnerrois

Assistaient à la réunion :

M. SANZ Alexandre, Préfecture de l'Yonne
M. Fabrice BONNET, Direction Départementale de l'Equipement de l'Yonne
M. Guillaume CASTERAN, Direction Départementale de l'Equipement de l'Yonne
Mme Carole DEVALLEZ, Direction Départementale de l'Equipement de la Côte d'Or
Mme Martine PETIT, Direction Départementale de l'Equipement de la Côte d'Or
Mme Corinne OUDIN, Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de l'Aube
M. Cyril GAUDOT, DIREN Bourgogne
Mme Stéphanie FALLOT, Conseil Régional Champagne Ardenne
Mme Céline BOISSON, Conseil Régional Bourgogne

Assistaient également :

M. Michel DELPRAT, Président du SIRTAVA,
Mme Claire RELIANT-RASOTTO, directrice du SIRTAVA / animatrice du PAPI
Melle Julie ANIEL, animatrice du SAGE
Melle Evelyne BONNAL, chargée de mission SAGE
Melle Alionka BOICHE, technicienne rivière du SIRTAVA

Comme chaque année, les membres du comité de pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations se sont réunis pour faire le point sur l'état d'avancement et la programmation des différentes actions.

M. DELPRAT ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

Volet 1. Animation, renforcement de la conscience du risque par des opérations de communication, d'information, de concertation, de formation.

Action 1. Information préventive Etat : accélération de la réalisation des documents communaux synthétiques.

Cette action concerne l'information préventive relevant de l'Etat : DDRM, porters à connaissance.

Dans le département de l'Yonne :

Le DDRM est en cours de finalisation pour une diffusion durant le dernier trimestre 2008. Les DCS sont en attente de la parution du DDRM.

Les repères de crues ont été inventoriés dans le cadre des Plans de Prévention des Risques.

Dans le département de la Côte d'Or :

Le DDRM a été validé et diffusé en janvier 2008. Il est disponible sur le site de la Préfecture de Côte d'Or.

Les repères de crues ont été inventoriés dans le cadre des Plans de Prévention des Risques et de la réalisation de l'Atlas des Zones Inondables.

Dans le département de l'Aube :

Le DDRM a été validé et diffusé. Il est disponible sur le site de la Préfecture de l'Aube.

Les repères de crues ont été inventoriés lors de la réalisation de l'Atlas des Zones Inondables.

Action 2. Accélération de la réalisation des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) : INFORMATION PREVENTIVE REALISEE PAR LES COMMUNES.

Cette action concerne l'information préventive à réaliser par les communes : DICRIM/PCS, restauration et/ou création de repères de crue,...

La réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde ne sera pas subventionnée, néanmoins l'Etat peut apporter une assistance aux communes pour les accompagner dans la rédaction de leur document via un consultant de la Préfecture 89 et des fiches conseils établies par les DDE.

Afin d'aider les communes dans la pose et la restauration des repères de crues, l'Etat engagera une étude au cours du second semestre 2008. Cette étude sera une action commune aux trois départements du PAPI Armançon.

L'objet de l'étude sera tout d'abord de vérifier et de compléter l'inventaire des repères de crues existant, puis de lancer une programmation d'installation de nouveaux repères et de restauration d'anciens repères de crues.

Le coût prévisionnel est de 75 000 € T.T.C répartisur les années 2009, 2010 et 2011.

Action 3. Mise à disposition des atlas des zones inondables sur Internet et à titre pilote du contenu des PPR de l'Yonne.

Cette action est terminée.

Les Atlas des Zones Inondables de l'Aube et de la Côte d'Or sont consultables sur Internet sur les sites Internet des DIREN Bourgogne et Champagne Ardenne ainsi que sur le site national Prim.net

Les documents des Plans de Prévention des Risques de l'Yonne et de la Côte d'Or sont consultables au fur et à mesure de leur avancement sur les sites Internet de la DIREN Bourgogne, de la DDE 89, sur Cartorisque et Prim.net.

Action 4. Mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage des études auprès du SIRTAVA.

Le SIRTAVA n'a pas souhaité utiliser d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le pilotage des études PAPI. Mais une AMO pour la mise en œuvre des résultats des études pourra être nécessaire. L'AMO est donc reportée sur les fiches actions 23 (Opération pilote d'effacement d'ouvrages) et 24 (Opérations pilotes de ralentissement dynamique et de rétablissement d'un espace de liberté).

Montants reportés : 21 000 € T.T.C sur la fiche action 23 et 21 000 € T.T.C sur la fiche action 24.

Action 5. Actions de communication et de sensibilisation.

Les actions de communication réalisées en 2007 sont les suivantes :

- La lettre d'information du SAGE :
Dans le 2^{ème} et le 3^{ème} numéro de la lettre d'information du SAGE, un encart A4 recto-verso a été réalisé sur le PAPI. Le premier encart a permis d'apporter des informations générales sur ce qu'est le PAPI, les acteurs, le territoire, le risque inondation sur le bassin,... Le deuxième encart a été ciblé sur les résultats de l'étude menée en partenariat avec l'Etat sur « l'amélioration de la prévention du risque d'inondation ».

- Les panneaux d'information et la participation à deux manifestations sur l'eau :
Deux panneaux d'information ont été réalisés : un premier sur la présentation du PAPI et du risque inondation sur le bassin versant de l'Armançon et un second sur les différents volets et actions du PAPI.

En juin, ces panneaux ont permis aux animatrices du P.A.P.I. et du S.A.G.E. de participer à deux manifestations sur le thème de l'eau à Montbard et à Migennes.

- Le site Internet du bassin versant de l'Armançon (www.bassin-armancon.fr) :

En 2006, le comité de pilotage du P.A.P.I. et la C.L.E. ont proposé la création d'un site Internet dédié au bassin versant de l'Armançon et aux deux projets d'intérêt général du S.A.G.E. et du P.A.P.I.

Ce site a été créé en étroite collaboration avec l'animatrice du SAGE et a vu le jour en février dernier.

- Les réunions d'information auprès des élus du bassin de l'Armançon :

L'information auprès des élus du bassin versant a été renforcée en 2007.

Des interventions ont eu lieu lors des conseils communautaires de trois communautés de communes en Côte d'Or (cantons de Semur-en-Auxois, Montbard et Venarey-les-Laumes) et du comité syndical du Pays du Tonnerrois dans l'Yonne. L'animatrice du PAPI a également présenté l'état d'avancement de la démarche aux élus du comité syndical du S.I.R.T.A.V.A.

Ce sont au total près de 75% des communes de Côte d'Or et plus de 80% des communes de l'Yonne qui ont été informées.

- Plaquette d'information

Une première plaquette d'information a été réalisée dans le cadre du PAPI. Elle porte sur le rôle des maires dans la gestion du risque d'inondation.

Cette plaquette a été envoyée à l'ensemble des élus du bassin versant de l'Armançon.

- Les sorties sur le terrain.

L'information et la communication auprès des élus se sont faites durant toute l'année via les visites de terrain. Ces visites de terrain ont été faites pour certaines dans un but de découverte du bassin versant et de sites, et pour d'autres en réponse à des sollicitations d'élus sur la problématique inondation.

Pour les années 2008 et 2009, la communication devra se concentrer sur les résultats des études et leur mise en œuvre opérationnelle.

- Les résultats de l'étude sur les enjeux socio-économiques seront diffusés aux 11 communes de l'Yonne et aux 4 communes de la Côte d'Or concernées spécifiquement par cette étude ;
- En parallèle, une plaquette d'information sera réalisée pour l'ensemble des communes du bassin versant pour les informer des résultats de l'étude enjeux et la suite opérationnelle à donner (diagnostics de vulnérabilité) ;
- Une campagne d'information auprès des chefs d'entreprises en partenariat avec les Chambre de Commerce et d'Industrie et les Chambres des Métiers devra être menée. Une réunion est à prévoir en septembre ;
- Une campagne d'information sur les diagnostics de vulnérabilité habitat sera organisée dans le cadre de la mission de mise en œuvre des diagnostics ;
- Une plaquette d'information sur les résultats de l'étude sur la dynamique fluviale et notamment sur les espaces de mobilité devra être réalisée ;

- Dans le cadre de l'enquête publique pour les PPRi, la DDE 89 souhaite créer une plaquette d'information. La DDE 21 a des modèles pour ce type de communication. Les deux DDE vont donc se rapprocher pour bénéficier des retours d'expérience et des documents déjà créés.

Ces actions seront à compléter en fonction des résultats du stage d'Audrey FORGETTE qui a été réalisé à la DDE 89. A noter que les acteurs du bassin estiment qu'il y a un manque important d'information et de communication sur la gestion des barrages (Pont, par exemple).

Un montant de 17 500 € T.T.C. est prévu pour l'année 2008.

Action 6. Animation de la mise en œuvre du PAPI.

Le contrat de l'animatrice du PAPI se termine en décembre 2008. Le comité syndical du SIRTAVA réunit le 24 juin dernier a approuvé le renouvellement du contrat de l'animatrice pour les années 2009 et 2010.

L'estimation pour l'année 2008 est de 60 000 € T.T.C. comprenant le salaire et les charges à caractère général pour un temps plein de l'animatrice du PAPI et 1/10^{ème} du salaire de l'agent comptable.

Les subventions attribuées à l'animation sont de 40 % Etat et 40 % Conseils Régionaux Bourgogne et Champagne Ardenne. Le reste à charge est financé par le SIRTAVA.

Pour l'année 2009, le SIRTAVA demandera des subventions auprès de l'Etat à hauteur de 40 % et auprès des Conseils Régionaux à hauteur de 40 %.

Action 7. Elaboration d'un cadre d'orientation des mesures de gestion en vue de la réduction de l'aléa.

Le contenu de cette action n'étant pas clairement défini, le comité de pilotage du PAPI a proposé en 2007 de reporter le coût de cette action sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage opérationnelle des actions 23 (Opération pilote d'effacement d'ouvrages) et 24 (Opérations pilotes de ralentissement dynamique et de rétablissement d'un espace de liberté).

Ont donc été reportés : 24 000 € T.T.C sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la fiche action 23 et 24 000 € T.T.C sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la fiche action 24.

VOLET 2. AMELIORATION DES DISPOSITIFS DE PREVISION, D'ALERTE ET DE GESTION DE CRISE.

Action 08. Etude sur la mise en place d'un système de prévision des crues des inondations.

Par la création du service de prévision des crues (SPC) Seine-moyenne-Yonne-Loing, l'Etat a pris en charge la prévision des crues sur la partie Icaunaise du bassin de l'Armançon (en aval d'Aisy-sur-Armançon).

La présente étude vise à déterminer la faisabilité technique et opérationnelle d'un dispositif d'alerte aux crues sur la partie située en Côte d'Or qui permettrait de compléter le dispositif mis en place par l'Etat en aval du bassin de l'Armançon.

Cette étude, menée par SOGREAH, est terminée. Une réunion de rendu provisoire a été faite le 5 juin 2008 et un rapport a été transmis pour un dernier avis aux DIREN Bourgogne et Ile de France, aux DDE 89 et 21 ainsi qu'au SIRTAVA.

Action 09 Mise en place du service de prévision des inondations (09a) et premières mesures d'amélioration (09b).

Cette action est liée aux résultats de l'action 8.

En ce qui concerne l'action 09b, le réseau de mesures a été amélioré par la DIREN Bourgogne en 2005/2006 par l'installation d'une station hydrométrique à Montbard.

Action 10. Renforcement de l'information du public en temps de crise.

Cette action consiste en la mise en œuvre opérationnelle d'un dispositif d'alerte en Côte d'Or sur la base des résultats de l'étude menée dans le cadre de l'action 8.

Une réunion sera prévue en septembre pour statuer sur le dispositif à mettre en place et définir des partenariats notamment avec la Préfecture 21.

Action 11. Renforcement de l'information du public en temps de crise (Etat).

Cette action a consisté à mettre en place un gestionnaire d'alerte automatisé dans l'Yonne dont la vocation est d'alerter les maires du département et leurs adjoints lors de la survenance d'une inondation. Cet automate est en service depuis 2005. Un exercice a été mené en juin 2008 pour vérifier le bon fonctionnement du système.

VOLET 3. ELABORATION DES PPRI, DE MESURES DE PROTECTION ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE.

Action 12 – Accélération de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques et des Atlas de Zones Inondables sur l'ensemble du bassin versant.

Les Atlas des Zones Inondables ont été réalisés dans l'Aube et la Côte d'Or.

Les Plans de Prévention des Risques en Côte d'Or sont en cours de réalisation sur trois communes : Montbard, Venarey-les-Laumes et Semur en Auxois.

Les Plans de Prévention des Risques dans l'Yonne seront portés à l'enquête publique durant l'automne 2008.

Action 13 – Identification des enjeux socio-économiques sur le bassin versant.

Cette action est terminée.

Action 14 – Etude de définition d'un volet de réduction de la vulnérabilité à intégrer dans les PPR.

Cette action est terminée.

Action 15 – Identification des entreprises soumises à une obligation de diagnostic de vulnérabilité et prescription de ces études.

Action incluse dans les actions 12, 13 et 14.

Actions 16 - Réalisation des diagnostics de vulnérabilité à l'habitat et aux entreprises.

Cette action est prioritaire et fait suite aux résultats de l'étude de définition d'un volet de réduction de la vulnérabilité (fiche action n°14).

La fiche action originelle prévoyait des diagnostics aux entreprises et aux services publics. Vu les résultats obtenus dans le cadre de l'étude, les principaux besoins se situent au niveau des entreprises et des habitations. Cette fiche a donc été réorientée sur ces deux thématiques.

- En ce qui concerne les diagnostics de vulnérabilité à l'habitat, les cahiers des charges techniques et administratifs sont en cours de finalisation. La consultation aura lieu à l'automne 2008.

L'enveloppe budgétaire pour cette action est de 75 000 € T.T.C.

- En ce qui concerne les diagnostics de vulnérabilité aux entreprises, les contacts pris avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres des métiers tendraient à revoir

cette action vers la mise en place d'une campagne de communication auprès des entreprises.

Une réunion avec la CCI et la chambre des métiers de l'Yonne en septembre permettra de préciser les attentes et les besoins.

Actions 17a et 17b. Opération pilote de protection d'un secteur urbanisé (Vénarey - les Laumes).

La phase étude est terminée.

L'année 2008 va être consacrée à la rédaction du marché de maîtrise d'œuvre et à la consultation des prestataires avec potentiellement un début de la mission de maîtrise d'œuvre en fin d'année.

Action 18 : Etude pré opérationnelle d'une OPAH ou PIG

L'action 18 consistait à réaliser une étude pré-opérationnelle d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat. La mise en oeuvre effective du PIG du pays du Tonnerrois avec un volet inondation a conduit à annuler cette action dès l'année 2006.

Action 19 : Mise en œuvre d'un PIG

Dans le cadre de l'étude sur la mise en œuvre des diagnostics de vulnérabilité pour l'habitat (fiche action n°16), le prestataire devra proposer, sur la base d'un nombre estimatif de demande de travaux, un montage technique, administratif et financier d'une démarche permettant la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité pour les propriétaires.

Il devra définir le nombre estimatif des demandes de travaux potentielles, l'outil le plus approprié (OPAH, PIG,...), les maîtres d'ouvrages potentiels (communautés de communes, Pays, SIRTAVA,...) selon les compétences et les financements susceptibles d'être mobilisés.

Cette action sera menée dans la continuité de l'action 16.

VOLET 4. ACTIONS DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS EN AMONT DES ZONES EXPOSEES.

Action 20a et 20b. Etude de dynamique fluviale et d'espace de mobilité – Etude sur la régulation hydrologique et le ralentissement dynamique.

Cette action est terminée.

Action 21. Etude de gestion coordonnée des ouvrages.

Le comité de pilotage ne juge pas nécessaire d'engager une étude spécifique sur les ouvrages sachant que les études déjà réalisées dans le cadre du SAGE et du PAPI ont apporté des éléments de réponse à la gestion des ouvrages sur le bassin de l'Armançon.

Le comité de pilotage valide l'annulation de cette action.

Action 22. Etude de l'impact du drainage et du ruissellement de surface agricole.

Cette action pourrait être orientée vers une mise en œuvre des propositions émises dans le cadre de l'étude sur la dynamique fluviale pour la réduction du ruissellement : implantation de bandes enherbées sur l'ensemble du chevelu primaire, implantation de 100 ouvrages sur les fossés de drainage pour laminer les crues.

Une réunion sera organisée en septembre pour déterminer exactement les besoins et les attentes des acteurs du bassin. Un partenariat avec les Chambres d'Agriculture devra être mis en place.

Action 23. Opération pilote d'effacement d'ouvrages.

Cette action découle des résultats de l'action 20.

Une grille générale d'analyse et de décision est proposée par MALAVOI dans l'étude sur la dynamique fluviale pour définir les interventions ou non sur les seuils et les barrages.

Cette grille d'aide à la décision sera utilisée dans le cadre du SIRTAVA pour toute demande d'intervention sur un seuil ou un barrage.

Hormis cette grille, MALAVOI propose de mener une démarche pilote d'effacements d'ouvrages sur deux tronçons :

- les barrages de Semur et de Saumaise
- le barrage de Grignon

Pour chaque ouvrage, une étude préalable de faisabilité devra être réalisée afin de déterminer :

- les risques d'érosion régressive ;
- les éventuels inconvénients écologiques liés à la disparition du plan d'eau ;

- les autres effets négatifs potentiels du dérasement ou de l'araselement et de proposer d'éventuelles mesures réductrices.
- les effets pour le barrage de Grignon sur l'alimentation en eau de la station de pompage du SIAEPA.

Le comité technique de l'étude a validé en juin 2007 l'engagement de cette démarche pilote d'effacements d'ouvrages. Le comité de pilotage appuie cette décision.

Des contacts ont été pris avec la commune de Semur en Auxois. Une réunion sera organisée en septembre pour poursuivre les discussions.

Action 24. Opérations pilotes de ralentissement dynamique et de rétablissement d'un espace de liberté.

Cette action découle des résultats de l'action 20.

↗ Opération pilote de ralentissement dynamique.

Restauration des champs d'expansion de crues.

Dans l'étude de dynamique fluviale, HYDRATEC attire l'attention sur le fait que le rapport coût-avantage d'un programme global de restauration des champs d'expansion de crues sur le bassin versant de l'Armançon n'est pas optimisé.

Il évoque les raisons suivantes :

- le volume d'eau potentiellement disponible par la restauration ou la création de champs d'expansion de crues est très faible au regard des volumes d'eau nécessaires pour un niveau de protection acceptable ;
- une remise en eau des secteurs soustraits aux inondations implique de très fortes contraintes techniques du fait de la proximité des infrastructures linéaires (voie ferrée et canal) et donc des coûts de travaux très importants. La plupart de ces sites reste par ailleurs inondable par le biais de petits ouvrages hydrauliques ;
- les aménagements de champs d'expansion des crues ont un impact très réduit sur l'écrêtement des fortes crues, tout en augmentant fortement l'incidence des crues fréquentes ;
- il n'y a pas de zone humide classée sur le bassin qui pourrait justifier l'implantation de ces aménagements.

Pour ces raisons, le comité technique a décidé en juin 2007 de ne pas mettre en place, pour le moment, un programme global de restauration de champs d'expansion de crues à l'échelle du bassin versant. Néanmoins, l'opportunité de la restauration de champs d'expansion de crues au niveau local en amont des zones exposées devra être étudié en lien avec le SAGE. Le comité de pilotage approuve et suit l'avis de l'expertise et du comité technique.

Ouvrages de ralentissement dynamique

Dans le cadre de l'étude de dynamique fluviale, HYDRATEC a défini des scénarii d'aménagement dont l'objectif est d'écarter les pointes de crues d'avril 1998 et mars 2001.

Aménagement du bassin versant en amont de Tronchoy.

Trois scénarii ont été définis :

- Scénario 1. Ce scénario considère la mise en place des **24 ouvrages. Le coût total de l'aménagement est de 39 millions d'euros hors taxe.**
- Scénario 2. Ce scénario considère la mise en place d'un nombre plus réduit d'ouvrages ; le choix des ouvrages est fait afin de limiter autant que faire se peut la hauteur de surstockage, et optimiser le coût global de l'aménagement. **15 ouvrages** sont ainsi retenus. **Le coût total de l'aménagement est de 33 millions d'euros hors taxe.**
- Scénario 3. Ce scénario ne retient que 7 ouvrages, ce qui correspond au minimum envisageable pour répondre aux objectifs fixés. La limitation du nombre d'ouvrage entraîne nécessairement la mise en place d'ouvrages conséquents présentant de fortes hauteurs (jusqu'à 4,2 m de hauteur de surstockage). **Le coût total de l'aménagement est de 25 millions d'euros hors taxe.**

Aménagement du bassin versant en aval de Tronchoy.

Trois sites ont été définis.

Pour un écrêtement d'une crue cinquantennale : 4,39 millions d'euros HT

Pour l'écrêtement d'une crue centennale : 8,04 millions d'euros HT

Compte tenu des montants prévisionnels le comité technique de l'étude réuni en juin 2007 ne souhaite pas engager ces aménagements dans leur totalité tel que le propose le bureau d'étude. Néanmoins, il pourrait être envisagé de retenir un ou deux sites pilotes pour réaliser une démarche expérimentale. Le choix des sites reste à définir.

Le comité de pilotage ne retient pas pour le moment cette action et ne souhaite pas engager de tels aménagements sauf si cela s'avère nécessaire dans le cadre de mesures compensatoires.

🏠 **Opérations pilotes de rétablissement d'un espace de liberté.**

Sur le bassin de l'Armançon dans l'Yonne et en Côte d'Or, les résultats de l'étude HYDRATEC/MALAVOI présentent :

- une localisation des espaces de mobilité à l'échelle du bassin versant avec une sectorisation en trois niveaux de priorité d'action ;

- un mode de gestion global pour ces espaces de liberté relatif aux extractions de matériaux, aux protections de berges, aux seuils et barrages, à la ripisylve, aux embâcles,

L'identification des secteurs à mobilité et les règles de gestion qui s'imposent sont prises en compte dans le cadre des travaux en rivières du syndicat de l'Armançon.

Néanmoins, dans l'esprit d'une véritable opération de rétablissement d'un espace de liberté sur l'Armançon dans le cadre du PAPI nous devons aller plus loin et réfléchir à deux choses :

- définir un programme d'intervention sur les espaces de mobilité sur la base des préconisations faites dans l'étude,
- définir un protocole de gestion foncière de ces espaces.

Il est donc proposé de mener une opération pilote de rétablissement d'un espace de liberté sur un ou deux secteurs bien identifiés.

Ces secteurs seront choisis parmi les espaces de liberté définis en priorité 1 par MALAVOI sur des secteurs représentatifs des différentes thématiques. Nous pourrions définir un secteur en amont du bassin et un autre en aval.

Sur ces secteurs, seront déclinés :

- un pré programme en identifiant par thématique les interventions à réaliser ;
- une réflexion sur une gestion foncière de ces espaces qui pourrait être basée sur un système d'échange de terrains par exemple.

Le comité de pilotage valide cette proposition.

Action 25. Projet de reméandrage sur un secteur de l'Armançe.

Cette action découle des résultats de l'action 20.

Un projet pilote de reméandrage sur un secteur de l'Armançe a été proposé par MALAVOI dans le cadre de l'étude de dynamique fluviale

L'Armançe est en effet le cours d'eau du bassin de l'Armançon qui a été le plus lourdement chenalisé au milieu du 20^{ème} siècle. Un secteur d'une longueur de 2 700 mètres est particulièrement représentatif de ce programme de travaux : le sous-tronçon allant du pont de Montléhu au pont de la D334 du « petit Champlandry ».

Le principe de restauration est le suivant :

- remettre le cours d'eau dans ses anciens méandres quand ils sont encore visibles sur le terrain ou sur des cartes appropriées.
- si possible avec son gabarit naturel « à pleins bords »

Cette opération pourrait avoir pour objectif d'initier une démarche de prise de conscience de l'intérêt de la restauration fonctionnelle et pourquoi pas de l'appliquer ensuite sur d'autres secteurs.

Coût prévisionnel : 500 000 € T.T.C.

L'idée de ce projet a été retenue par le comité technique de l'étude HYDRATEC/MALAVOI en juin 2007. Cependant certains éléments restent à clarifier avant d'aller au-delà, et notamment la question de la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Des réunions au cours du second semestre 2008 devront donc avoir lieu pour déterminer les modalités administratives et financières de mise en œuvre de ce projet.

Le comité de pilotage valide cette action.